

L'OPP, pour faire quoi au juste ?



L'OPP, aussi un coup de pouce aux parents...

Dans le journal de l'école Gabriel-Le Courtois de Sainte-Anne-des-Monts, l'OPP a reproduit, après autorisation, un texte à l'intention des parents. Il s'agit d'une série de suggestions intitulées «Cent façons de récompenser nos enfants sans dépenser». Voilà une manière concrète de remplir son rôle à l'égard des parents!

et aux élèves

À la suite d'observations des enseignants et des parents, l'OPP de l'école Arc-en-ciel de Pontmain-Sainte-Anne-des-lacs a mis en place un service de collations et de mets chauds pour les élèves.

L'OPP a pour buts de:

- promouvoir la participation des parents à la réussite scolaire de leur enfant;
- développer la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école:

Le projet éducatif définit ce que l'on attend de l'école: ses orientations propres et les mesures qui en assurent l'application;

- toujours être à l'affût des perceptions, des commentaires et des suggestions des parents;
- maintenir vivante la réflexion des parents sur ce que l'on veut pour les jeunes;
- mettre en commun les préoccupations des parents et les partager avec les personnes concernées;
- donner son avis aux parents du conseil d'établissement sur tout ce qui concerne les parents;
- soutenir l'action des parents qui participent au conseil d'établissement et au comité de parents de la commission scolaire.

Voici ce qu'en dit la Loi sur l'instruction publique:

«L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite scolaire de leur enfant.» (Art. 96.2.)

«L'organisme de participation des parents peut donner son avis aux parents du conseil d'établissement sur tout sujet qui concerne les parents ou sur lequel les parents du conseil d'établissement le consultent.» (Art. 96.3.)